

Pôle Aménagement et Projets Urbains
Direction de l'Aménagement
Affaire suivie par Aurélie SCHWENCK
T. 03.57.88.33.39
aschwenck@eurometropolemetz.eu

Monsieur le Président
DREAL GRAND EST SERVICE EVALUATION
ENVIRONNEMENTALE
14, rue du Bataillon de Marche n°24
BP 10001
67050 STRASBOURG CEDEX

Metz, le 09 octobre 2022

OBJET : Demande de cadrage préalable de l'autorité environnementale ZAC de l'Amphithéâtre
REF : DGAUE-DA-PAPU/2022-09/10672

Monsieur le Président,

La Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Amphithéâtre a été créée le 25 février 2000 par la Ville de Metz et concédée à la Société d'Aménagement et de Renouvellement de l'Eurométropole de Metz (SAREMM) par convention publique le 20 décembre 2004 pour la mise en œuvre du projet d'aménagement.

S'agissant d'une ZAC d'intérêt communautaire, la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole (CA2M) s'était substituée à la Ville de Metz en tant que maître d'ouvrage et autorité compétente par délibération du 27 juin 2005. Avec le passage en Métropole le 1^{er} janvier 2018, cette ZAC est devenue métropolitaine.

Aujourd'hui, l'urbanisation de la phase 2 de la ZAC précitée est actuellement en phase d'étude. L'avant-projet prévoit des modifications du projet urbain et une mise à jour des dossiers de création et de réalisation de la ZAC.

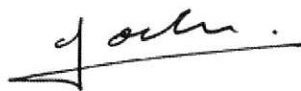
Le dossier de demande de cadrage préalable transmis à vos services par notre concessionnaire comprend :

- une présentation du projet,
- l'état initial de l'environnement et ses enjeux comprenant les études réalisées en lien avec le projet ou les études qui seront engagées,
- les incidences potentielles du projet ainsi que les questions pour la MRAE,
- un récapitulatif des études réalisées et engagées pour le projet,
- les annexes du dossier.

J'ai donc l'honneur de vous consulter en tant qu'Autorité Environnementale (AE), conformément à l'article R122-7 du Code de l'environnement, dans le cadre de la mise à jour du dossier de création et de réalisation de la ZAC Amphithéâtre Phase 2.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président délégué



Cédric GOUTH
Maire de Woippy